



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 5

CINQUIÈME SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N° 3) — *Loi modifiant la Déclaration des droits des victimes (refus de versement d'indemnités aux auteurs d'infractions et autres modifications)/The Victims' Bill of Rights Amendment Act (Denying Compensation to Offenders and Other Amendments)*;

(M. le ministre SWAN)

(N° 201) — *Loi sur la protection des renseignements personnels et la prévention du vol d'identité/The Personal Information Protection and Identity Theft Prevention Act.*

(M^{me} TAILLIEU)

Présentation et lecture de pétitions :

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports envisage de faire de l'installation de feux de circulation à l'intersection des routes provinciales à grande circulation n^{os} 16 et 5 Nord un projet prioritaire afin d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons. (B. Durston, G. Sylvester, C. Pittman et autres)

M. PEDERSEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin de permettre à Manitoba Hydro d'adopter le tracé est, lequel est moins coûteux, plus court et plus logique, sous réserve des approbations réglementaires nécessaires, afin d'assurer un système d'électricité plus fiable et moins coûteux. (H. Vanstone, G. Foxon, L. Diow et autres)

M^{me} ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Conservation envisage de draguer le réservoir de Rapid City dans les plus brefs délais et afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports envisage de remplacer la structure de la passerelle de Rapid City le plus tôt possible. (B. Finlay, K. Atkinson, B. Hales et autres)

M^{me} TAILLIEU — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin de permettre à Manitoba Hydro d'adopter le tracé est, lequel est moins coûteux, plus court et plus logique, sous réserve des approbations réglementaires nécessaires, afin d'assurer un système d'électricité plus fiable et moins coûteux. (F. Taylor, R. H. Moar, B. Morriveau et autres)

M. GOERTZEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Justice envisage d'assurer le suivi et l'application stricts des ordonnances du tribunal visant des voleurs de véhicules et d'assurer que toute contravention à celles-ci soit rapportée à la police et fasse l'objet d'une poursuite en justice. (M. Uliczko, J. Gilarska, L. Konieczna et autres)

Pendant la période des questions orales, le président intervient et demande au leader de l'opposition officielle, qui a utilisé les termes « Iraqi information minister », de se rétracter.

M. MCFADYEN se rétracte.

Pendant la période des questions orales, le président intervient et rappelle que tous les députés devraient être désignés par leur circonscription électorale ou leur portefeuille.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M. le *ministre* BJORNSEN, MM. HAWRANIK et REID, M^{me} DRIEDGER ainsi que M. DEWAR font des déclarations de député.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. JENNISEN voulant que soit présentée au lieutenant-gouverneur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la cinquième session de la trente-neuvième législature du Manitoba.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M. MCFADYEN voulant que la motion principale soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore :

- a) que dans son discours du Trône, le gouvernement n'ait pas su reconnaître qu'après 11 ans, les crimes violents augmentent et que le gaspillage est chose courante et qu'il n'a pas tenu ses promesses en matière de soins de santé;
- b) que le discours n'ait pas présenté de plan crédible visant à réduire les crimes violents, à limiter le gaspillage et à améliorer les soins de santé;
- c) que le discours confirme que le gouvernement est favorable à l'accumulation de déficits considérables et à l'augmentation de la dette, ce qui accroîtra le fardeau fiscal des familles manitobaines;
- d) que le plan du gouvernement visant l'augmentation du fardeau fiscal des familles manitobaines après octobre 2011 soit déraisonnable;
- e) que le gouvernement n'ait pas pris de mesures immédiates dans le but d'améliorer la compétitivité du Manitoba, notamment en ne cherchant pas à se joindre au New West Partnership;

- f) que le gouvernement n'ait pas pu placer les aînés et les familles de la province à l'abri des augmentations des taux d'électricité et de gaz naturel en raison de l'ingérence du premier ministre dans les affaires d'Hydro-Manitoba;
- g) que le discours n'ait pas su reconnaître que pendant 11 ans, le gouvernement a engouffré de l'argent dans une bureaucratie et une administration hypertrophiées dans le domaine de la santé, au détriment des soins de première ligne;
- h) que le discours n'ait pas su reconnaître que le gouvernement n'a pas prévu les besoins des aînés et qu'il a directement causé le manque de lits dans les foyers de soins personnels au Manitoba;
- i) que le discours n'ait pas su reconnaître qu'un trop grand nombre de Métis et de membres des Premières Nations sont exclus de la vie économique de la province et que le gouvernement n'ait pas présenté de plan pour remédier à cet échec important;
- j) que dans son discours, le gouvernement n'ait pas su rassurer les parents que leurs enfants acquièrent les compétences dont ils ont besoin pour réussir sur le marché du travail d'aujourd'hui;
- k) que le gouvernement continue à négliger et à pénaliser les familles agricoles et les collectivités rurales du Manitoba;
- l) que le discours n'ait pas su reconnaître le chaos qui règne dans le système de protection de l'enfance du Manitoba et qui est attribuable aux politiques du gouvernement et que ce dernier n'ait pas présenté d'excuses relativement aux abus et aux décès tragiques causés par son ingérence politique dans ce système;
- m) que le gouvernement n'ait pas fait face au problème accru de la conduite en état d'ébriété, ni reconnu que ce fléau afflige un trop grand nombre de familles;
- n) que dans son discours, le gouvernement n'ait pas réussi à faire face aux problèmes liés au traitement des dépendances, ni reconnu que la toxicomanie et les dépendances contribuent à une grande partie des crimes qui ravagent la province et qui font d'elle la capitale canadienne des crimes violents;
- o) que même si le discours du gouvernement contient plusieurs bonnes idées présentées par les députés de l'opposition, le gouvernement n'ait pas convaincu l'Assemblée que ces dernières seront mises en œuvre;
- p) que le gouvernement n'ait pas su reconnaître que depuis 11 ans, il ne peut tenir ses promesses, notamment celle visant à mettre fin à la médecine des couloirs, ce qui porte l'Assemblée à croire qu'il est peu probable que les promesses contenues dans le discours du Trône seront tenues;
- q) que le gouvernement actuel n'ait pas tenu les promesses qu'il a faites aux Manitobains et qu'il est ainsi clairement nécessaire d'élire un nouveau gouvernement qui obtiendra des résultats positifs en matière de réduction de la criminalité, de responsabilité fiscale, de création d'emplois, de réduction d'impôts, de protection contre l'augmentation des coûts des services, d'accès à un médecin de famille, d'aide aux familles agricoles, de l'assainissement du lac Winnipeg, d'installations sportives de meilleure qualité, de stabilisation du système de protection des enfants et de réalisation d'autres objectifs qu'appuient les Manitobains,

et que le gouvernement ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

M. GERRARD, M^{me} la *ministre* WOWCHUK, M. BRIESE, M^{mes} BRAUN, ROWAT et BLADY ainsi que M. SCHULER interviennent. M^{me} SELBY exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

Avant le débat, l'Assemblée convient d'accorder le droit de parole à la députée de Rossmere pour la reprise du débat sur le discours du trône, étant entendu que cette dernière ne prendra la parole que lorsque la rotation prévue le permettra.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hickes